

	PROFIL DE POSTE		<i>Direction des soins</i> DSIMTR/	
	Date d'application :		Page1/2 n°0	Indice de révision
Aide-soignante en CARDIOLOGIE post réa et USIC 100%				

POSITION DANS LA STRUCTURE

Liaisons hiérarchiques ou rattachement hiérarchique :

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Soins et par délégation sous celle du cadre de pôle.

Liaisons fonctionnelles :

- Equipe pluridisciplinaire
- Les services de soins du CH (médecins, agents et encadrement)
- Les autres établissements (polyclinique du Maine, CH Mayenne, CHU.)
- Les professionnels libéraux (médecins, infirmières...)

Secteur d'activité et missions du service :

Permanence et continuité des soins 24h/24.

Présence d'une USIC assurant le diagnostic, le traitement, la surveillance et le monitoring des patients porteurs de pathologies cardio-vasculaire à très haut risque de complication mortelle soudaine.

Prise en charge sécurisée des patients après réalisation d'angioplasties coronaires.

Présentation du service : CARDIOLOGIE

3 Unités d'hospitalisation :

- La post-réa unité de 18 lits répartis en 2 secteurs au 9C
- L'Hôpital de semaine comprenant 10 lits au 9C
- L'USIC unité de 10 lits en 2 secteurs au 9B

Horaires de travail :

Conformément au guide du temps de travail du CHL, le planning est élaboré par roulement sur 14 semaines.

Les horaires sont : P (6h30/13h59), S (13h31/21h00), J (9h00/17h05), J2 (6h45-14h14), JB (11h-19h05), N (20h45/6h45).

Possibilité d'effectuer ponctuellement des horaires de nuit ou dans un autre service du pôle.

MISSIONS DU POSTE

Le professionnel est tenu de :

- Etre polyvalent sur tous les secteurs d'activité
- Remplacer l'aide-soignante restauratrice

Missions spécifiques

- D'accueillir et surveiller des patients présentant des pathologies cardiaques en assurant qualité et sécurité des soins et selon le respect du décret de compétences
- De mettre en place les gestes d'urgence
- D'assurer la traçabilité journalière des actes sur le dossier patient
- De participer à la gestion du matériel et des produits d'entretien

- De réaliser le ménage complet des chambres lors de sorties, en collaboration avec les ASH, tout en tenant compte des spécificités rencontrées (isolement ...)
- De participer aux réunions de service, aux différents travaux concernant les soins
- D'encadrer les étudiants et les nouveaux professionnels

Particularités du poste

- A l'arrivée dans le service, un temps d'intégration de 1 à 2 semaines est prévu selon le livret d'intégration.
- Le port de bijoux est interdit dans votre fonction (y compris l'alliance).
- Travailler en binôme avec une IDE.
- Etre compétent en soins d'urgence dont Urgences vitales.
- Collaborer avec différents interlocuteurs tant médicaux, paramédicaux que sociaux.
- Etre dans une démarche indispensable de mise à jour et maintien des savoirs professionnels et compétences.

COMPETENCES REQUISES

Compétences organisationnelles :

- Savoir prioriser ses activités, avoir un esprit d'analyse et de synthèse
- Avoir des capacités d'adaptation et d'anticipation
- Sens des responsabilités, autonomie, sens du travail en équipe

Compétences pédagogiques :

- Participer aux actions de formation interne au service
- Participer, tant pour les besoins du service que dans le cadre d'une démarche individuelle, aux formations institutionnelles, qu'elles soient directement en lien avec l'activité du service ou de nature transversale à l'établissement.
- Savoir se former, s'informer et maintenir un niveau de compétences
- Participer à la formation des professionnels hospitaliers

Compétences relationnelles :

- Avoir une bonne maîtrise de soi et de discernement face à l'urgence, à la mort, capacité au questionnement personnel, faire preuve de disponibilité pour répondre à l'usager au plus vite et pour pouvoir écouter et soutenir le personnel
- Diplomatie, tolérance, souplesse et adaptabilité, ouverture d'esprit
- Faire preuve de tact et de discrétion

La formation et/ou les qualifications requises

Qualification : Etre titulaire du Diplôme d'état d'aide-soignant

Formations :

- AFGSU 2
- Manutention / PRAP
- Sécurité incendie
- Hygiène hospitalière

RISQUES PROFESSIONNELS

- Risques troubles musculo squelettiques
- Risques d'AES (accident lié à l'exposition du sang)

TEXTES DE REFERENCES SPÉCIFIQUES

- Décret n° 89-241 du 18 avril 1989 portant sur les statuts particuliers des AS et des ASH de la Fonction publique hospitalière
- Décret 96-31 du 19 janvier 1996 relative au rôle et aux missions des AS et des auxiliaires puéricultrices dans les établissements hospitaliers.

REDACTION	VALIDATION
Mme BODET Alice Faisant Fonction Cadre de Santé	, Directeur des soins, coordonnateur général
Le 10/06/2024	Le :